

Dakar, le 28 juin 2010

Maître Abdoulaye Wade
Président de la République du Sénégal
Dakar

Monsieur le Président,

Nous soussignés, représentants de 23 organisations de défense des droits humains et organismes humanitaires travaillant au Sénégal et dans la sous-région ouest-africaine, demandons conjointement que des mesures immédiates et concertées soient prises pour protéger les droits des dizaines de milliers d'enfants mendiants qui sont exploités et maltraités au Sénégal.

Plusieurs de nos organisations ont mis en évidence la façon dont ces enfants, couramment appelés « talibés » et contrôlés par des imposteurs et certains marabouts dans des lieux d'exploitation et dans certains daaras, sont forcés à mendier dans les rues pendant de longues heures et sont battus, souvent brutalement, quand ils ne parviennent pas à réunir la somme quotidiennement exigée d'eux. Ces garçons dont la grande majorité a moins de 12 ans, nous ont raconté comment ils ont été enchaînés ou liés et battus parfois jusqu'au sang. Les marques de ces mauvais traitements sont à jamais imprimées dans leur chair et leur âme. Ceux d'entre nous qui travaillent comme professionnels de la santé ont traité leurs blessures issues de sévices corporels, ainsi que les nombreuses maladies dont souffrent ces malheureux enfants en raison de l'absence d'un suivi sanitaire et d'une alimentation appropriés. Ceux d'entre nous qui œuvrent comme psychologues et professionnels de la santé mentale ont pu constater les ravages psychologiques causés par la mendicité forcée. L'exposition régulière aux dangers de la rue est la source de multiples autres souffrances cachées. Ainsi, malgré le fait qu'ils ramènent souvent d'importantes sommes d'argent, du riz et du sucre à leur maître, la situation sanitaire, physique et psychologique de nombreux enfants « talibés » demeurent extrêmement précaires ; ces conditions s'apparentent à une forme d'esclavage moderne par leurs caractères inhumains.

Ce système d'exploitation des enfants constitue une « industrie » en croissance au Sénégal : le nombre d'enfants mendiants a fortement augmenté au cours de la dernière décennie dans plusieurs villes dans lesquelles nos organisations opèrent. Les abus à grande échelle dans ces centres d'exploitation et dans certains daaras, tenus par des imposteurs se prétendant marabouts, ont également contribué à aggraver le nombre d'enfants dans les rues, puisque plus d'un millier de jeunes garçons fuient ces endroits chaque année sans pour autant rejoindre leur famille d'origine.

Les conditions de vie calamiteuses de ces jeunes enfants vivant dans ces centres d'exploitation contreviennent aux normes juridiques nationales, tout comme à celles des conventions internationales ratifiées par le Sénégal, particulièrement la Convention relative aux droits de l'enfant, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, et le Protocole de Palerme contre la traite des personnes. Les abus susmentionnés violent les droits les plus fondamentaux des enfants : le droit à la protection contre la violence, les brutalités physiques ou mentales, et contre tout traitement cruel, inhumain ou dégradant ; le droit à la protection contre les pires formes de travail des enfants ; le droit à l'alimentation et à des soins de santé ; le droit au développement physique et mental ; et le droit à l'éducation. Les personnes qui traitent les enfants de la manière sus indiquée commettent également des infractions prévues

par l'article 298 du Code pénal du Sénégal. Pourtant, malgré l'adoption de la loi n° 2005-06 du 10 mai 2005 relative à la lutte contre la traite des personnes et pratique assimilées, ainsi que le caractère généralisé et ouvert de ces délits, la loi n'est appliquée que dans de très rares circonstances.

Alors que des milliers de maîtres coraniques sérieux et responsables s'acquittent avec honneur de leur tâche d'enseigner et de former les enfants qui leurs sont confiés selon les valeurs authentiques de la religion, le nombre de centres d'exploitation et certains daaras dans lesquels les enfants sont exploités continue malheureusement à augmenter. De nombreuses réussites dans des daaras traditionnels et modernes dans les villages et en ville offrent un modèle que l'État devrait simplement valoriser pour une éducation religieuse performante et conforme aux droits élémentaires des enfants, et aussi pour mettre fin à l'exploitation économique éhontée de ceux-ci sous de faux prétextes.

Les guides religieux faisant autorité au Sénégal et des universitaires musulmans ont indiqué à plusieurs reprises que la mendicité et d'autres abus contre les enfants sont en contradiction avec les enseignements de l'islam. Ils ont demandé, en public ainsi que dans le cadre de discussions privées avec nos organisations, que les autorités sénégalaises mettent fin aux agissements de ces « faux-marabouts » exploiters d'enfants. Nos organisations reconnaissent que la résolution de ce problème très étendu nécessite que la société civile, les chefs religieux, les communautés et les familles prennent des mesures efficaces à l'encontre de ces imposteurs. Cependant, l'engagement de l'État à nos côtés est indispensable. En effet, l'État est le seul à pouvoir mettre un terme aux abus et à l'exploitation susmentionnés. Il doit donc être prêt à défendre publiquement les droits de ces enfants et à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ces garçons des abus et de l'exploitation.

Nous saluons les efforts déjà fournis par l'État du Sénégal. Nous considérons particulièrement encourageante la décision de l'État sénégalais d'introduire l'enseignement religieux dans les écoles publiques et l'initiative de créer des daaras modernes. De même, nous saluons la création de l'Inspection des daaras qui, nous l'espérons, harmonisera les programmes d'études, peaufinera les normes pédagogiques et se chargera de réglementer les conditions d'ouverture et de gestion des daaras. Nous accueillons favorablement le Projet de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants, qui travaillera au retour de daaras dans leur milieu d'origine. Cependant, malgré les efforts consentis par l'État du Sénégal, la problématique continue à se dégrader dans tout le pays.

Aussi, nous demandons au Gouvernement du Sénégal de prendre les mesures concrètes suivantes :

- Déclarer publiquement que l'État privilégie que l'enfant, pour l'épanouissement de sa personnalité, grandisse dans le milieu familial.
- Mettre en œuvre des mesures concrètes pour augmenter l'accès à l'enseignement public et à l'enseignement religieux dans les villages, pour favoriser le maintien des enfants dans leur famille.
- Exiger que tous les daaras soient enregistrés et inspectés régulièrement, tout comme les autres établissements d'enseignement au Sénégal.
 - Des normes doivent être édictées immédiatement en collaboration avec les autorités islamiques et la société civile, afin de régler notamment : les

conditions de vie minimums et les exigences sanitaires; les qualifications requises pour l'ouverture d'un daara offrant un internat ; l'interdiction de la mendicité et de sévices corporels ; le nombre d'heures d'études minimums; un programme éducatif qui promeut et développe les talents de l'enfant et ses habiletés à leur plein potentiel, que ce soit dans le daara ou en combinaison avec d'autres établissements d'enseignement; l'enregistrement obligatoire de chaque daara, en vue de leur inspection par l'État, et de leur reconnaissance au cas où elles seraient conformes aux règles préétablies ou de leur fermeture immédiate au cas où elles ne le seraient pas.

- Afin d'appliquer ces règlements, l'État devrait accroître la capacité et le mandat de l'Inspection des daaras, en lui donnant le pouvoir de sanctionner ou de fermer des daaras qui ne respectent pas les normes protégeant l'intérêt supérieur de l'enfant. Les inspecteurs devraient à cet égard être formés à la protection des droits de l'enfant.
- Faire appliquer la législation nationale pertinente protégeant les enfants contre les violences physiques, le trafic des personnes et la mendicité, en particulier l'article 298 du Code pénal et la loi n° 2005-06, et procéder aux adaptations législatives nécessaires pour consacrer une véritable interdiction de la mendicité des enfants et des sévices corporels. Nous invitons l'État du Sénégal à :
 - Modifier la loi n° 2005-06 afin que :
 - (a) la mendicité au sens de son article 3 soit réprimée indépendamment de la volonté de tirer profit ou de l'existence d'un tel profit, lorsque cette mendicité touche des enfants. L'organisation de la mendicité enfantine doit être proscrite, quelle que soit la forme qu'elle prenne et quels que soient les profits engrangés, peu importe qu'il y ait ou non volonté d'enrichissement; et
 - (b) l'éventail des sanctions soit élargi à des peines plus faibles, afin de permettre une meilleure adéquation entre la sanction et la gravité de l'infraction.
 - Modifier l'article 245 du Code pénal afin d'interdire sans exception la mendicité enfantine. La réserve de cette disposition, qui autorise la mendicité dans les lieux et dans les conditions consacrées par les traditions religieuses, doit être supprimée pour l'organisation de la mendicité enfantine. Il est précisé que la législation doit réprimer uniquement les personnes qui organisent ou exploitent la mendicité enfantine, et non les enfants-mendiants eux-mêmes.
 - Edicter des directives claires destinées aux forces de l'ordre (police et gendarmerie) et aux procureurs, afin qu'ils mènent des enquêtes de façon proactive sur les abus et l'exploitation des enfants.
 - Inviter les forces de l'ordre et les procureurs à concentrer leurs efforts sur les formes de maltraitance et d'exploitation les plus sévères, dont les auteurs peuvent être reconnus par de simples entretiens avec les enfants concernés.
 - Renforcer les moyens d'interventions de la brigade des mineurs et de la police, par une augmentation du personnel et du matériel, afin d'améliorer l'application des lois existantes contre la mendicité et les sévices corporels aux enfants.

- Offrir une formation adéquate à la police sur les méthodes d'interrogation des enfants, afin de protéger et d'assister les victimes de traumatismes physiques et psychologiques graves, y compris la violence sexuelle.
- Envisager la création d'une unité spéciale de la police en faveur des victimes, unité qui pourrait se concentrer sur le trafic des personnes et d'autres crimes contre les populations vulnérables, y compris les enfants.
- Améliorer la collaboration avec les gouvernements voisins, en particulier le gouvernement de Guinée-Bissau, afin de dissuader le trafic des enfants au Sénégal, notamment par la formation conjointe des polices civiles et des frontières. Engager des discussions avec les gouvernements voisins dans le but de signer des accords bilatéraux et régionaux pour :
 - harmoniser de manière formelle la définition juridique du trafic des enfants;
 - coordonner les stratégies destinées à dissuader le trafic des enfants; et
 - faciliter le retour dans les pays voisins des enfants qui ont été victimes de la traite, et s'assurer qu'ils bénéficient des normes minimales de soins et de surveillance.
- Collaborer avec les chefs religieux, les chefs traditionnels, et la société civile pour sensibiliser les communautés sur les droits de l'enfant en vertu du droit national et international, ainsi que les enseignements de l'islam.

Nombre de nos organisations travaillent à protéger les droits des enfants au Sénégal et dans la sous-région depuis plus d'une décennie. Pourtant, nous constatons toujours une augmentation du nombre d'enfants mendiants dans les rues des grandes villes. Il est temps de cesser de se détourner de cette responsabilité et cesser de prétexter que le problème de la mendicité forcée et des sévices corporels et psychologiques est trop sensible pour être traité efficacement. L'histoire de l'enseignement coranique au Sénégal montre clairement que la pratique traditionnelle de faire la quête de repas dans les familles situées dans la communauté ne ressemble guère à la réalité moderne et aux exigences imposées dans ces centres d'exploitation et certains daaras qui s'apparentent plus à des entreprises à profit avec un quota quotidien d'argent, de riz et de sucre, dont rien ne bénéficie aux enfants sacrifiés à ces besognes.

Nous reconnaissons l'importance et la place de l'enseignement coranique, et aucune des recommandations ci-dessus ne représente une menace pour ceux qui s'occupent réellement de l'éducation religieuse et du bien-être des enfants confiés à leurs soins. Nous demandons que les mesures concrètes nécessaires soient prises pour mettre fin à l'exploitation généralisée et à la maltraitance des enfants et pour faire en sorte que ces derniers aient la possibilité de développer les aptitudes physiques et mentales qui les mèneront à une vie épanouie et productive. Nous sommes prêts à soutenir tous vos efforts visant à mettre un terme aux violations des droits humains contre ces enfants et à réclamer des comptes aux responsables de toutes ces souffrances.

Nous nous réjouissons de l'opportunité de discuter avec vous de ces questions dans les meilleurs délais et apprécions d'ores et déjà votre engagement présent, et votre collaboration future.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Les soussignées organisations de défense des droits de l'enfant, organismes humanitaires et bailleurs de fonds travaillant au Sénégal et dans la sous-région.

Organisations sénégalaises

Association des Juristes Sénégalaises (AJS)

C.A.I.N.T.

Club Soxna Femme

Empire des Enfants

Forum for African Women Educationalists (FAWE) – Sénégal

Intermondes

La Liane

La Lumière

Le Learning Centre pour l'enfance et la jeunesse en Afrique de l'Ouest et du Centre

Maison de la Gare

Partenariat pour le retrait et la réinsertion des enfants de la rue (PARRER)

RADDHO

Suer pour Servir

SOS Talibés

Vivre Ensemble Madesahel

Organisations bissau-guinéennes

Associação dos Amigos da Criança

SOS Crianças Talibés

Organisations internationales

Amnesty International Sénégal

Human Rights Watch

ONG Sentinelles

Save the Children Suède – Sénégal

Sustainable Development Group International (SDGI)

World Vision – Sénégal

CC :

- Mme Ramatoulaye Ndao Diouf, Coordinatrice de la Cellule d'appui à la protection des enfants (Cape),
- M. Souleymane Ndéné Ndiaye, Premier Ministre
- Me Cheikh Tidiane Sy, Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
- M. Kalidou Diallo, Ministre de l'Enseignement préscolaire, de l'Elémentaire, du Moyen secondaire et des Langues nationales
- Mme Ndèye Khady Diop, Ministre d'État, Ministre de la Famille, de la Sécurité alimentaire, de l'Entreprenariat féminin, de la Microfinance et de la Petite enfance
- M. Bécaye Diop, Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur

- M. Moustapha Guirassy, Ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement
- Me Madické Niang, Ministre d'État, Ministre des Affaires étrangères
- M. Faustin Diatta, Ministre des Affaires sociales et des Relations avec les Institutions
- M. Pape Diop, Président du Senat
- M. Samba Diop, Sénateur et Président de la Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains
- Mme Marie José Varre, Sénatrice et Président de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs
- M. Mamadou Seck, Président de l'Assemblée nationale
- Mme Aïda Mbodj, Quatrième Vice-présidente de l'Assemblée nationale
- Dr Oumar Ndoye, Coordonnateur du Réseau des Parlementaires pour la protection des enfants contre les abus et violences (Peva)
- M. Mamadou Bassirou Kébé, Coordonnateur du Projet de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants
- Mme Nafissatou Sar Sow, Directrice de la protection des droits de l'enfant, Ministère de la famille
- M. Moustapha Lo, Responsable du Collectif national des daaras du Sénégal